



Lettre aux familles

Vert-Saint-Denis, le 26 novembre 2020

Madame, Monsieur, chers parents,

Comme vous le savez, le protocole sanitaire relatif aux accueils de loisirs périscolaires a été renforcé.

De ce fait, nous vous rappelons que, **seuls les enfants dont les deux parents travaillent (télétravail inclus) ou le parent, dans le cas d'une famille monoparentale, pourraient bénéficier de la restauration scolaire, des accueils matin et soir ainsi que de celui du mercredi. Un justificatif est exigé.**

Concernant les mercredis, ce protocole nous imposerait d'accueillir les enfants par classe définie à l'école, pour toutes les activités et le temps du repas. Si cette mesure peut-être applicable en élémentaire, elle est difficile et contraignante à mettre en œuvre pour les enfants de classes maternelles.

En effet, l'espace et le mobilier dans nos structures ne nous permettent pas d'appliquer le protocole à la lettre. De plus dans certains cas un enfant pourrait se retrouver isolé et seul à une table.

Aussi, nous envisageons d'accueillir les enfants scolarisés en école maternelle, non pas par classe mais par groupes d'âge et par école, rendant ainsi le quotidien plus acceptable et convivial pour vos enfants.

Bien sûr, si ce dispositif ne vous convient pas, il vous sera possible de désinscrire votre enfant.

Par ailleurs, nous vous informons qu'à cette date, nous n'avons pas encore reçu de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, les conditions d'ouverture et les modalités de fonctionnement des nos accueils de loisirs pour les vacances de Noël. Nous vous tiendrons bien sûr informés.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le maire,

Éric BAREILLE

